

## PASSEPORT : PROCEDURE

La prise de RDV se fait uniquement sur le site <https://www.saint-ambroix.fr/rendez-vous-identite-passeport>

En cas de difficultés informatiques, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou au service de bus informatique de la Communauté de Commune de Cèze Cévennes pour les résidents du territoire

AVANT la date de RDV il faut réaliser :

- Soit une **Pré-demande en ligne** <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>  
**ATTENTION** : Imprimer le feuillet de pré-demande en sélectionnant « taille réelle »
- **ou** retirer dans votre mairie et remplir au stylo NOIR :  
CERFA 12100\*02 (VERT) personnes majeures  
CERFA 12100\*01 (JAUNE) personnes mineures

Lors du RDV de dépôt et retrait du titre la **présence du demandeur est indispensable au dépôt et au retrait du dossier.**

Pour les mineurs de moins de 12 ans, **présence obligatoire du mineur et du représentant légal au dépôt du dossier**

A partir de 12 ans **présence obligatoire du mineur et du représentant légal au dépôt et retrait du titre.**

### PIECES JUSTIFICATIVES

#### PREMIERE DEMANDE :

- Original de la CNI en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans  
sinon copie acte de naissance\* moins de 3 mois
- Original d'un justificatif de domicile\* récent
- 1 photo d'identité (aux normes en vigueur, moins de 6 mois) *ne pas la découper*
- 86 € en timbre fiscal dématérialisé\*

#### **POUR LES MINEURS : pièces complémentaires**

- Original CNI ou passeport du parent qui fait la demande
- Remplir l'autorisation parentale (sur le CERFA orange page 7/8)
- Garde alternée ou autorité parentale exclusive : original du jugement de divorce
- Original d'un justificatif de domicile\* et CNI de chaque parent en cas de résidence alternée
- 17 € en timbre fiscal dématérialisé \* pour les enfants de 0 à 14 ans
- 42 € en timbre fiscal dématérialisé \* pour les enfants de 15 à 17 ans

#### RENOUVELLEMENT :

- Le passeport (si périmé depuis + de 2 ans : présenter la CNI en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans)
- Original d'un justificatif de domicile\* récent
- 1 photo (aux normes en vigueur et moins de 6 mois) *ne pas la découper*
- 86 € en timbre fiscal dématérialisé \*

## **POUR LES MINEURS : pièces complémentaires**

- Idem à la première demande

### **EN CAS DE PERTE OU VOL :**

- Idem à une première demande
- Déclaration de perte (CERFA à récupérer en mairie) ou vol (déclaration à faire en gendarmerie)
- Dernier avis d'imposition sur les revenus ou livret de famille des parents ou attestation de droit CPAM ou CAF

### **\* Justificatif de domicile récent :**

⇒ Vous possédez un justificatif de domicile à votre nom

- dernière facture ou échéancier, d'eau (sauf titre exécutoire), d'électricité, de gaz ou de téléphone (**Attention : pas de lettre de relance ni de résiliation**)
  - ou dernier avis d'imposition ou certificat de non-imposition (de préférence en cas de perte ou vol)
  - ou attestation d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement
  - ou titre de propriété ou quittance de loyer d'un bailleur professionnel
- À savoir :** la copie d'une facture électronique est acceptée.

⇒ Vous habitez chez un particulier (parents, ami, ...)

- Copie de la CNI de l'hébergeant
- lettre de l'hébergeant signée, certifiant que vous habitez chez elle **depuis plus de 3 mois**
- original d'un justificatif de domicile récent à son nom.

### **\* Acte de naissance**

Pour les personnes nées en France : à demander à la mairie de la commune de naissance, sauf pour les personnes qui sont nées dans une commune concernée par le dispositif « COMEDEC » et les personnes nées à l'étranger.

La liste des communes raccordées à COMEDEC est disponible à l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

### **\* Timbre fiscal dématérialisé**

- Achat dans un bureau de tabac
- Achat sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr/>

### **Changement d'Etat Civil :**

- Mariage : acte de mariage
- Veuvage : acte de décès
- Divorce : jugement de divorce

**EN RAISON DU GRAND NOMBRE DE RDV DANS LA JOURNEE (1RDV/15min)  
TOUTES LES PERSONNES PRESENTANT UN DOSSIER INCOMPLET LORS DU  
RDV, SERONT INVITEES A REPRENDE RDV**